



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Commandement de la  
région Terre Nord-Est,  
commandement des  
forces françaises et de  
l'élément civil stationnés  
en Allemagne.

Metz, le 13 JUIN 2012

N°<sup>4029</sup>/DEF/EMSD METZ/DIVSOUT/BSI/SSE/ENV

Le général de corps d'armée Pascal PÉRAN,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de la zone de défense et de sécurité Est  
commandant la région Terre Nord-Est  
commandant les forces françaises  
et l'élément civil stationnés en Allemagne,  
à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

**OBJET** : Formerie (60) – révision PLU.

**RÉFÉRENCE** : Lettre du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Formerie, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée n'est pas grevée de servitudes relevant de l'État-défense et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal.

C'est pourquoi, je ne souhaite ni être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce plan local d'urbanisme, ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par ailleurs, de nouveaux textes relatifs à la gestion du domaine militaire, en cours d'élaboration, paraîtront courant 2012. En conséquence, je vous précise que ces dossiers seront, dès parution de ces textes, traités par la base de défense territorialement compétente.

Par ordre,  
Le lieutenant-colonel Thierry SALLERIN  
Chargé de mission



COPIE(S) :  
- COMBdD Creil